



REUNION BUREAU COMITE DE DIRECTION

DU 22 JUILLET 2025

Présents : Madame Clémentine CHARRAUD, Messieurs Patrick BARON, Jacques BREJAUD, Yann LE STRAT, Marc TOUCHET

La séance est ouverte par le Président Marc TOUCHET à 11 heures.

Conformément à l'Art.17 du Règlement Intérieur du District de l'Indre de Football et à la demande du Président, le Bureau s'est réuni téléphoniquement.

DOSSIERS D'ACTUALITE :

Par suite aux désistements de plusieurs clubs ne souhaitant pas accéder au Championnat Départemental 3 de District bien qu'en ayant acquis sportivement la possibilité, la Commission Sportive a été dans l'obligation de procéder à un repêchage de clubs de Départemental 4 afin de compléter à 12 clubs les 4 poules de Départemental 3 et de ce fait modifier la composition de celles-ci par rapport à celles qui avaient été proposées et validées par le Comité Directeur en sa réunion du 24 juin 2025. Une nouvelle composition des poules de Départemental 3 est donc proposée par la Commission Sportive et après échange, le Bureau valide ces modifications comme suit :

D3 POULE A
AS SAINT VALENTIN 1
AS ARDENTES 2
ES VINEUIL BRION 1
FC LUANT 1
US MONTIERCHAUME 1
FC VALP 36 2
ES ETRECHET 1
LA MIFA 36 1
ETOILE CX 2
AC ST AOUT 1
EGC TOUVENT 3
AS MARON 1

D3 POULE B
US LA CHATRE 2
US AIGURANDE 2
PATRIOTE AMBRAULT 1
AAE NOHANT VIC 1
AS JEU LES BOIS 1
SS CLUIS 1
BVN 2
FC BAS BERRY 1
FC COINGS CERE 1
USAP 3
FC DIORS 3
FC2S 1

D3 POULE C
USB VENDOEUVRES 1
FC OBTERRE 1
FC MO 2
TOURNON FOOTBALL CLUB 1
AS INGRANDES 1
SC TENDU 1
US AZAY LE FERRON 1
FC2MT 2
JLVC POULIGNY ST PIERRE 1
AS ST GAULTIER THENAY 2
E. PALLUAU / ST GENOU 1
US LE BLANC 3

D3 POULE D
AS NIHERNE 1
ECL ST CHRISTOPHE CX 1
US REUILLY 2
US VILLEDIEU 2
US GATINES 2
AS ST LACTENCIN 1
SS ECUEILLE 2
ES POULAINES / AS CHABRIS 2
AS VARENNOISE 1
FC DEOLS 3
SC VATAN 3
AM S DE BRION 1

DESCENTES

MONTEES

REPECHES

Sur proposition du Secrétaire Général, le Bureau valide les ententes suivantes :

- Entente AC VILLERS / FC DEOLS en U17
- Entente AC VILLERS / FC DEOLS en Départemental 4

COURRIER :

AS NEUVY-PAILLOUX : Le Secrétaire Général informe le Bureau que lors de son Assemblée Générale en date du 19 Juillet 2025 (procès-verbal reçu au District le 21 juillet 2025), il a été décidé la radiation du club. Le Bureau charge le Secrétaire Général de faire les démarches auprès des instances en regrettant cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 40.

Le Président,

M. TOUCHET



Le Secrétaire Général,

J. BREJAUD

